



## Demission CUI pour embauche en intérim puis en CDI

Par **capucine88**, le **04/01/2013** à **13:27**

Bonjour,

Je suis actuellement en CUI jusqu'en février 2013.

Une agence d'intérim me propose un emploi avec une période de 3 mois en intérim puis un CDI (ce sera stipulé dans le contrat).

Puis-je démissionner de mon travail actuel ?

Merci pour vos réponses.